

# 65<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération



Commémoration le samedi 28 novembre 2009



Ribeauvillé commémorera, avec un peu d'avance, le 65<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de la Ville par les troupes américaines, le 3 décembre 1944.

## ■ 26 au 29 novembre: exposition Salle du Théâtre

Nous rendons hommage à nos libérateurs - la 36<sup>ème</sup> Division d'infanterie, surnommée les «T-Patchers» - à travers une exposition où vous découvrirez une importante collection privée de matériel d'époque ainsi que des uniformes, photos, et autres cartes et documents retraçant le très long parcours de cette division. Après la très dure Campagne d'Italie, la 36<sup>ème</sup> DIUS participa, toujours aux côtés de la 1<sup>ère</sup> Armée Française, au Débarquement de Provence le 15 Août 1944.

Le Cercle de Recherches Historiques présentera le fruit de son travail autour d'un bombardier US B17 qui s'est écrasé à Bergheim le 27 mai 1944 après avoir été pris en chasse par un Messerschmitt.

## ■ Un défilé commémoratif

Ribeauvillé accueillera l'Association des Amis de Vincay qui participera au défilé «REVIVE IT», avec véhicules et tenues d'époque, samedi 28 novembre 2009. Il sera suivi d'un dépôt de gerbe au Monument aux Morts par Monsieur le Député-Maire. Nous invitons la population à PAVOISER et à participer en tenue années 40 au cortège qui partira de la Place de la République à 13h30.

## ■ Un bal de la Libération

Venez nombreux au bal organisé en soirée au Parc. Au programme : musique américaine !

■ Dans le cadre du devoir de mémoire, la ville a invité deux personnalités du monde du cinéma :

- Mme Nina BARBIER, auteure du livre et réalisatrice du documentaire «Les Malgré-Elles», qui rencontrera les jeunes du Lycée et du Collège lundi matin 23 novembre et mardi 24 novembre 2009. Les élèves découvriront une réalité méconnue de l'annexion : l'embrigadement des jeunes filles, soustraites à leurs familles, et emmenées en Allemagne pour soutenir l'effort de guerre nazi.

Mme Cécile BARBIER témoignera aux côtés de sa fille ; un débat public se tiendra le lundi après-midi 23 novembre 2009 après la projection du film.

- M. Claude PINOTEAU, vétéran du 1<sup>er</sup> Régiment de Parachutistes (intégré à la 2<sup>ème</sup> DB), infirmier lors de la bataille de Jepsheim, fin Janvier 1945.

Le réalisateur présentera, le vendredi matin 27 novembre 2009 aux élèves du Lycée et des Collèges, son film «La neige et le feu» et témoignera de son vécu de jeune homme de 18 ans, engagé volontaire en même temps que son frère le cinéaste Jack PINOTEAU à Paris en août 1944.

Un projection publique aura lieu au cinéma Rex le vendredi soir 27 novembre 2009.

**Nous invitons nos concitoyens à participer pleinement à cette commémoration, sans doute la dernière de cette ampleur en présence de vétérans.**

## Les tombes militaires ont été rénovées

A l'occasion de la cérémonie commémorative du 8 mai dernier, les Services Techniques de la Ville ont rénové entièrement le Carré des tombes militaires au cimetière communal, permettant ainsi un entretien plus élégant de ces tombes ainsi qu'une meilleure vision des noms des victimes qui y reposent.

Rappelons brièvement que ce Carré militaire se compose de 17 tombes aménagées en deux rangées, 4 + 13, qui renferment les corps de victimes inhumées ou ré-inhumées des guerres mondiales de 14-18 et de 39-45 de même que de la guerre d'Indochine. Une



des tombes de 14-18 est celle d'un combattant français du nom de Théodore Carriot originaire de Champlitte en Haute-Saône. Il est décédé des suites de blessures lors des combats du Petit-Haut où il se trouvait engagé avec le 221<sup>er</sup> R.I. en août 1914. Puis il a été fait prisonnier par les Allemands qui le ramenèrent à Ribeauvillé au Couvent transformé à l'époque en ambulance de campagne où il est décédé et inhumé au cimetière communal parmi 7 combattants allemands rapatriés entretemps dans des cimetières outre-Rhin.

Il faut savoir qu'aux termes du Traité de Versailles les tombes où reposaient les victimes, alliées ou ennemies, ont été considérées comme des tombes perpétuelles auxquelles on ne pouvait plus toucher à moins que les familles de ces victimes aient demandé le rapatriement des corps dans leur lieu d'origine, aux frais de l'Etat, ce qui n'a pas été le souhait de la famille Carriot. D'où la présence de cette tombe à Ribeauvillé.